

INTRODUCTION

L'objectif de cette étude est d'approfondir la connaissance du phénomène de la violence sexuelle au Congo pendant les guerres civiles des années 1990, d'en cerner les conséquences et d'évaluer ce que peuvent apporter des thérapies familiales pour de telles situations de crise.

L'étude se propose de discuter trois hypothèses qui peuvent être tirées de ce type de violence sexuelle qu'est le viol :

1. A travers le viol, la femme est atteinte à un triple point de vue : en tant que femme, en tant que garante de la cellule familiale et en tant qu'appartenant à une ethnie.
2. Les guerres civiles ont conduit à une résurgence des solidarités familiales traditionnelles et aussi extra-familiales permettant de faire face aux difficultés extrêmes et pour certaines inattendues, comme le viol systématique des femmes jamais pratiqué jusque là au Congo. La violence faite à la femme n'a-t-elle pas renforcé paradoxalement les liens au sein de la famille (et des réseaux de solidarité) qu'elle était supposée détruire ?
3. La famille peut jouer un rôle fondamental dans la thérapie, quel est ce rôle ?

Quelques aperçus sur les violences sexuelles et les guerres civiles dans différents pays vont argumenter ces hypothèses.

Les hommes et les femmes subissent de graves violations de leurs droits fondamentaux en temps de conflit. Mais les femmes sont les principales victimes civiles de la guerre. Etre une femme est un facteur supplémentaire de risque. En effet, elle est la cible de violences spécifiques fondées sur le sexe, sur sa capacité reproductive ainsi que sur son rôle d'élément de cohésion au sein de la famille. La violence fondée sur le sexe est certainement la forme la plus répandue d'abus subis par les femmes.

A. Viol des femmes dans les conflits armés contemporains : bref aperçu historique

Les femmes ont été depuis toujours victimes de violences sexuelles lors des conflits armés. Le viol a toujours été lié à la guerre comme un de ses corollaires, un sous-produit et tous les belligérants l'ont pratiqué.

Au début du XX^{ème} siècle, lors du génocide arménien « les femmes et les filles, quand elles ne sont pas mortes d'inanition ou de sévices au bord de la route, pendant la déportation ou la fuite, ont été violées ou enlevées. »¹ Durant la Deuxième guerre mondiale, le viol et l'esclavage sexuel étaient très utilisés en Europe et en Asie. En Europe, « les soldats allemands ont violé un grand nombre de femmes, tandis qu'au Japon l'armée impériale a réduit en esclaves sexuelles près de 200 000 femmes âgées de 13 à 18 ans. »² Lors de la prise de Berlin par les Soviétiques en 1945, plus de 100 000 femmes auraient été violées. : ce qui a fait dire au Général Patton « *qu'il y aurait toujours des viols pendant les guerres.* » La Conférence internationale sur la violence contre les femmes en situation de guerre et de conflits armés, qui s'est tenue à Tokyo en 1997³, « a reconnu les faits de prostitution forcée des femmes algériennes par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, ainsi que l'existence de bordels militaires et de nombreux meurtres de femmes vietnamiennes commis par les forces américaines durant la guerre du Vietnam. »⁴

¹ « Le génocide des Arméniens fut un ' nettoyage ethnique ' mené au nom du nationalisme territorial », in Le Monde, Un entretien avec Anahide Ter-Minassian et Claude Mutaflan par Jean Pierre Langellier et Jean-Pierre Péroncel Hugoz, 26 avril 1994.

² OCMT, Violence contre les femmes : un rapport, juin 1999. Cf. également : Tribunal international des femmes pour la répression des crimes de guerre sur l'esclavage sexuel militaire du Japon, Tokyo, 8-12 décembre 2000 ; A. Brunet, Les « femmes de réconfort » exigent justice pour toutes femmes, Montréal, Droits et Démocratie, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, janvier 2001 ; E. Leblanc, Viol et esclavage sexuel, Montréal, Radio-Canada, Dimanche Magazine, 4 mars 2001 ; R. Werly, « Le Japon face à la mémoire des ' femmes de réconfort ' . Témoignage d'un médecin des ' bordels ' de guerre », in Libération, n° 6086, 9-10 décembre 2000, p. 14.

³ Common Grounds, *Violence Against Woman in War and Armed Conflict Situations*, Asian Centre for Woman's Human Rights,

⁴ La Nouvelle Lettre de la FIDH, N°37 du 25 avril 2000, p. 16.

Les années 1990 ont vu se multiplier les conflits où s'opposent des groupes humains formés sur des critères sociaux, ethniques, linguistiques, religieux ou idéologiques. Ces conflits impliquent le plus souvent des milices partisans qui s'affrontent dans un environnement de chaos social total. Ces groupes armés ne respectent pas les conventions internationales sur la guerre. Ils cherchent intentionnellement à les transgresser afin d'instituer un régime de terreur.

L'utilisation de la violence sexuelle ne sert pas seulement à terroriser et à assouvir des instincts sadiques sans risque de sanction judiciaire mais aussi à atteindre l'autre.

Au cours de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, plus de 5 000 Koweïtiennes auraient été violées⁵. Dans le conflit de l'ex-Yougoslavie, entre 20 000 et 50 000 femmes musulmanes ont été violées en Bosnie. Les femmes étaient détenues dans des « camps de viol » où elles ont été forcées d'avoir des enfants avec des soldats serbes⁶. Selon Amnesty International, les forces armées musulmanes et croates ont, elles aussi, violé et infligé des sévices sexuels aux femmes. En Croatie, ce fut une politique délibérée de violer des adolescentes et de les forcer à porter l'enfant de « l'ennemi ». Beaucoup de femmes ont abandonné leurs enfants à la maternité juste après l'accouchement. En Bosnie et au Kosovo, des viols infligés en majorité aux femmes musulmanes par les forces serbes ont eu lieu dans de nombreux endroits. Ces actes ont été commis d'une façon organisée et systématique. Les femmes étaient délibérément détenues dans des camps spécialement pour y être violées par les soldats.

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le conflit en ex-Yougoslavie a estimé que « [...] le viol était un moyen de purification ethnique [...]. Des informations dignes de foi font état de viols en public, par exemple devant un village tout entier, pour terroriser la population et forcer les groupes ethniques à fuir. »⁷

⁵ Coomasamy (R.), *Rapport spécial sur la violence contre les femmes*, New York City, Nations Unies, E/CN.4/1992/26/UN, 1992.

⁶ Gordon (P.) et Crehan (K.), *Mourir de tristesse : sexospécificité, violence sexuelle et épidémies du VIH*, New York, ONUSIDA, 1998.

⁷ Commission des droits de l'homme, *Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences*, 1997, New York, Nations Unies, E/CN.4/1997/47 et Add. 1 à 4.

Au Mozambique, dans les camps de la RENAMO, des jeunes adolescents, eux-mêmes traumatisés par des violences, ont agressé sexuellement des jeunes filles, les menaçant de les tuer ou de les faire mourir de faim si elles résistaient.⁸

Lors du génocide rwandais, le viol a été utilisé comme arme pour détruire les liens familiaux. On estime que toutes les femmes ayant survécu au génocide ont été violées⁹. Le viol a été systématiquement utilisé comme arme d'épuration ethnique pour détruire les liens communautaires¹⁰. Celles qui se sont retrouvées enceintes ont été mises au ban de leur famille et de leur communauté. Certaines ont abandonné leur enfant, d'autres se sont suicidées. Le nombre de « grossesse de la guerre » ou « enfant de la haine » est estimé entre 2 000 et 5 000 par les autorités rwandaises (Office National de la Population). « Pendant le génocide, beaucoup de femmes réclamaient d'être tuées. On le leur refusait et on leur disait : tu mourras de tristesse. »¹¹

Selon le Tribunal pénal international, dans une ville du Rwanda, « des centaines de femmes tutsies se sont rendues à la mairie pour se plaindre au maire des atrocités dont les hommes et elles-mêmes étaient victimes. C'est à cet endroit que se réglaient d'ordinaire les problèmes ethniques. Elles ont demandé asile, le maire a refusé et les a dirigées vers un bâtiment situé de l'autre côté de la rue. La nuit suivante, les paramilitaires sont arrivés et ont commencé à violer les femmes. Le maire était présent. Il disait aux miliciens : ' Vous n'avez jamais goûté aux femmes tutsies ? Allez-y, profitez-en, demain elles seront mortes ! ' ' Tuez-nous tout de suite ' disaient les femmes, et le maire répondait : ' Oui, oui, je le ferai demain '. Le lendemain, les femmes ont été conduites jusqu'à la fosse commune, le maire est arrivé et leur a dit : ' Je regrette, je n'ai pas suffisamment de munitions, je vous

⁸ Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Rapport E/CN.4/1998/54, New York, 1998.

⁹ Gordon (P.) et Crehan (K.), Mourir de tristesse. Sexospécificité, violence sexuelle et épidémie du VIH, New York, ONUSIDA, 1977. Voir également : K. Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, Paris, Editions Michalon, 2001.

¹⁰ Human Right Watch/FIDH, *Vies brisées. Les violences sexuelles lors du génocide rwandais et ses conséquences*, Rapport conjoint, 1995.

¹¹ Gordon (P.) et Crehan (K.), op. cit. .

tuerai demain. » Elles ont été de nouveau violées le soir même et le jour suivant, avant d'être brutalement exécutées. »¹²

En Algérie, les femmes sont devenues un objectif de la violence terroriste. En mars 1994, le Groupe islamique armé (GIA) a publié une déclaration désignant toutes les femmes non voilées qui apparaissaient en public comme des cibles militaires potentielles¹³. Celles-ci ont ainsi été progressivement happées par la spirale de la violence. Le ministère de la santé dénombrait 2 084 femmes violées par les groupes armés islamistes au 31 décembre 1998. Elles ont subi des atrocités sous prétexte de leur profession (enseignante, coiffeuse, etc.), de leur parenté avec des membres des forces de sécurité, de leur habillement ou de leur comportement (non-port du hidjab, fréquentation de l'école, etc.). Les victimes, dont l'âge varie de 9 à 70 ans, ont été enlevées et séquestrées. Certaines ont subi le « mariage de jouissance » d'autres le viol collectif à répétition avant d'être éliminées¹⁴. Selon la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), des centaines de femmes ont été enlevées et violées par les forces de sécurité simplement parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à la mouvance islamique¹⁵.

Au Congo, « près de 60 000 femmes auraient été violées (dont 1 724 cas documentés à Brazzaville)¹⁶ durant les guerres civiles. Un quart de ces victimes de violences sexuelles avaient entre 12 et 15 ans. Dans certaines régions du pays, dont le Pool, le viol paraît avoir été une pratique de guerre systématique. Dans d'autres cas,

¹² Sellers (P.), Intervention au « Séminaire sur la violence à l'encontre des femmes : des abus domestiques à l'esclavage » organisé par l'Assemblée Parlementaire du Conseil, Commission pour l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, Sous-Commission sur les violences à l'égard des femmes, Compte-rendu du Thème III : Viol dans les conflits armés, Bari 4-6 novembre 1999

¹³ Bennoume (K. E.), « The War Against Women in Algeria », in Ms Magazine, septembre/octobre 1995, p 22.

¹⁴ Séminaire sur la violence à l'encontre des femmes : des abus domestiques à l'esclavage, Thème III, Le viol dans les conflits armés, Bari 4-6 novembre 1999.

¹⁵ FIDH, Rapport alternatif de la FIDH au rapport initial présenté par l'Algérie au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 19ème session, 15 janvier – 5 février 1999.

¹⁶ Ce chiffre concerne les victimes qui se sont présentées à la structure spécialisée mise en place au Centre hospitalier de Makélékélé avec l'appui de Médecins Sans Frontières.

les femmes qui fuyaient la guerre n'avaient d'autre choix que de devenir des « femmes de militaires », échangées entre les combattants comme des produits. A Dolisie (55 000 habitants environ en 1997), les autorités estiment que 40 % des femmes de la ville auraient été violées »¹⁷. Des centaines de témoignages sur ces viols ont été recueillis par les associations de défense des droits de l'Homme et communiqués à la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies. Il est indéniable que ce sont les femmes qui ont payé le prix fort de cette guerre.

De même, l'UNICEF a dénoncé des cas de viol systématique de femmes au cours du conflit armé qui se déroule dans le Pool depuis le début du mois d'avril 2002. Raymond Janssens, représentant de cette organisation au Congo, affirme que la plupart des femmes violées avaient subi des sévices corporels lors de leur exode du Pool à Brazzaville.¹⁸

Pour la première fois dans l'histoire du Congo, le viol systématique pour des raisons politiques est pratiqué à grande échelle.

Le nombre de femmes victimes de violences sexuelles au cours des guerres civiles qui ont endeuillé le Congo entre 1993 et 1999 montre l'importance de cette étude. Au-delà de son intérêt théorique, elle répond à certaines questions pratiques relatives à la prise en charge médico-psychologique des femmes victimes de violences sexuelles et à la réadaptation post-traumatique qui se posent au Congo de manière urgente.

...

¹⁷ Nations Unies, *Plan ONU 2002. Ensemble ... à partir de la base*, Brazzaville, PNUD, 2002, p. 18 et 20.

¹⁸ Agence France Presse, « L'UNICEF dénonce des cas de viols de femmes dans le Pool (Sud) », Dépêche, vendredi 26 avril 2002.